

PAR COURRIEL

Québec, le 14 janvier 2021

Madame Stéphanie Fortin  
Directrice principale, Affaires publiques et relation avec les communautés  
GNL Québec  
sfortin@gnlquebec.com

**Objet : Questions complémentaires – Projet de construction d'un complexe de  
liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**

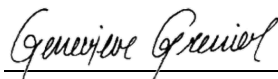
Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements.

Veuillez trouver, annexée à la présente, des questions auxquelles nous souhaitons grandement recevoir des réponses d'ici le 19 janvier prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



---

Geneviève Grenier  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission



1. L'analyse de cycle de vie précise que « Une augmentation des émissions de GES dans la province du Québec est à anticiper avec la mise en activité du terminal de liquéfaction du Saguenay – soit une augmentation de 549,88 kt CO<sub>2</sub> éq. /an (émissions directes du terminal de liquéfaction ET du gazoduc – émissions de Scope 1) et de 106 kt CO<sub>2</sub> éq./an (consommation d'électricité achetée d'Hydro-Québec – émissions de Scope 2) ».
  - Selon les explications fournies dans le DQ26.1, p. 10, seulement 67 kt éq. CO<sub>2</sub> des émissions attribuables à la consommation en énergie seraient de scope 2, le reste étant associé aux infrastructures nécessaires pour produire cette électricité. Ces infrastructures seraient exploitées avec ou sans le projet Énergie Saguenay selon les explications fournies dans le DQ5.1. Veuillez expliquer pourquoi la quantité de 106 kt éq. CO<sub>2</sub> a été retenue dans le calcul de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec attribuables au projet Énergie Saguenay.
2. Dans l'analyse de cycle de vie, le terminal de liquéfaction Énergie Saguenay a été comparé à un terminal de liquéfaction produisant sa propre électricité avec des turbines au gaz naturel tel que retrouvé dans le golfe du Mexique (terminal conventionnel). Selon les résultats obtenus, l'exploitation du terminal de liquéfaction Énergie Saguenay à l'hydroélectricité permet une réduction des émissions de GES, comparativement à celle d'un terminal conventionnel, par près de 84 % et par 33 % lorsque sont incluses les étapes de l'approvisionnement. Veuillez fournir les émissions de GES du terminal conventionnel, en tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> avec et sans les étapes de l'approvisionnement.
3. Selon les informations présentées dans l'étude d'impact, le complexe prévu comprendrait trois réservoirs d'entreposage du gaz naturel liquéfié (PR3.1, p. 119 PDF). Dans le document DQ5.3, à la page 122 PDF, dans la présentation intitulée « compétition », l'initiateur indique que le projet Énergie Saguenay aurait deux réservoirs. Veuillez clarifier quel est le nombre de réservoirs prévus actuellement.